

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO**

Représentée par son président, Monsieur Denis ODJO
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 40066033800023

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 45 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif RELEVE (45 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 971 237 €.

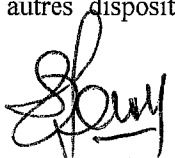
Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TAEKWONDO

Fait à Paris, le

29 AOUT 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS
La directrice des sports

Laurence LEFEVRE


FEDERATION FRANCAISE DE
TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES
25 RUE ST-ANTOINE - 69003 LYON - WWW.FFTDA.FR
tel 04 37 56 14 14 - FAX 04 37 56 14 15

WISE LE 26/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.12.81.251

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Favoriser le développement de nouvelles pratiques et l'accès à la pratique de nouveau publics.	8 000 €	6 500 €	6 500 €	1 500 €
Action 1				
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	6 500 €	6 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Structurer l'ensemble des interrégions de la fédération pour en faire des relais actifs et performants de la mise en œuvre de la politique fédérale (mutualisation des ligues)	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	378 090 €	20 000 €	20 000 €	358 090 €
Renforcer la structuration territoriale de la fédération par l'intégration afin d'harmoniser et coordonner les exigences techniques, pédagogiques et réglementaires	378 090 €	20 000 €	20 000 €	358 090 €
Action 1				
Structuration fédérale	199 492 €	90 000 €	78 500 €	120 992 €
Donner à la FFTDA un rôle dans le développement international.	199 492 €	90 000 €	78 500 €	120 992 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
Préparer les collectifs pour participer et obtenir des résultats aux compétitions internationales	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	888 542 €	614 000 €	614 000 €	274 542 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	241 000 €	60 000 €	60 000 €	181 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	444 400 €	379 000 €	379 000 €	65 400 €
Rendre efficient le PES (Parcours d'excellence sportive)	53 142 €	25 000 €	25 000 €	28 142 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	505 650 €	379 000 €	245 000 €	260 650 €
Sport et santé: prévention par le sport et protection des sportifs	505 650 €	379 000 €	245 000 €	260 650 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	95 300 €	63 500 €	27 237 €	68 063 €
Prévention dopage	27 000 €	10 000 €	10 000 €	17 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	3 800 €	2 000 €	0 €	3 800 €
Promotion des APS comme facteur de santé	37 500 €	31 500 €	17 237 €	20 263 €
Accompagnement de l'emploi, professionnalisation et formation	27 000 €	20 000 €	0 €	27 000 €
Action 4				
Formations fédérales	251 228 €	70 000 €	70 000 €	181 228 €
Professionnalisation de l'activité	81 848 €	25 000 €	25 000 €	56 848 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	169 380 €	45 000 €	45 000 €	124 380 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	132 500 €	68 000 €	60 000 €	72 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	125 000 €	60 500 €	52 500 €	72 500 €
TOTAL	2 488 802 €	1 311 000 €	1 121 237 €	1 367 565 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

150 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

971 237 €



Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB MEYZIEU (00927)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00927	00001423660	47

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4009 2700 0014 2366 047

BIC (Bank Identification Code) : BNPPARPPYBE

FEDERATION FRANCAISE

DE TAEKWONDO

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé